

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

N°DCM-2024-013

OBJET :

FINANCES

Compte administratif 2023
Budget annexe camping

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2023 :
Ce budget concerne le camping municipal du Vieux Moulin, géré en régie. En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 111 625,48 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 6 185,84 €) et les recettes à la somme de 135 836,88 €.

Les dépenses de fonctionnement 2023 concernent :

- Les charges à caractère général : 44 448,15 € (énergies, réparations, maintenance).
- Les charges de personnel : 48 952,92 € (deux gérants + un saisonnier l'été).
- Les dotations aux amortissements : 18 224,41 €.

Les recettes de fonctionnement 2023 concernent :

- Les produits de services : 121 137,57 € (locations des emplacements et chalets).
- La taxe de séjour : 4 698,63 €.
- Les dotations et participations : 10 000,00.

En section d'investissement :

- les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 179 888,29 € (principalement les travaux d'aménagement de l'aire de résidences mobiles de loisirs).
- les recettes se sont élevées à la somme de 190 224,41 € (le solde d'exécution d'investissement 2022 est positif à 30 831,15 €).

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 30 397,24 €.
- un excédent en section d'investissement de 41 167,27 €.

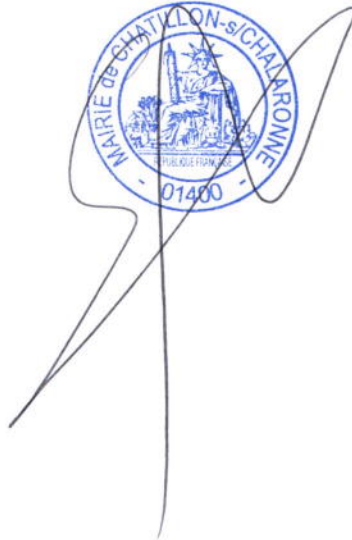
... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget camping ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.